

Ces derniers ont été principalement composés de crédits immobiliers qui ont progressé à un rythme soutenu de 6,9% par rapport à leur niveau de l'année précédente. L'encadré 3.1 relatif à l'enquête de la distribution du crédit par les banques luxembourgeoises décrit les comportements de ces dernières en matière d'attribution de crédit ainsi que les facteurs sous-jacents aux facilités et/ou aux contraintes de financement de l'économie.

Tableau 3.3 :

Crédits accordés par les banques luxembourgeoises aux contreparties résidentes

(encours en fin de période en millions d'euros, des différences peuvent apparaître en raison des arrondis)

| | MONTANTS EN MILLIONS D'EUROS | | | VARIATION EN MILLIONS D'EUROS ET EN % | | | | POIDS RELATIF |
|---|------------------------------|---------|---------|---------------------------------------|-------|---------------------|-------|---------------|
| | 12-2014 | 09-2015 | 12-2015 | 12-2014 - 12-2015 | | 09-2015 - 12-2015 | | 12-2015 |
| | | | | EN MILLIONS D'EUROS | EN % | EN MILLIONS D'EUROS | EN % | |
| Administrations publiques | 2 891 | 3 033 | 2 971 | 80 | 2,8 | - 62 | -2,0 | 4,1 |
| Autres intermédiaires financiers | 23 603 | 20 561 | 20 696 | -2 907 | -12,3 | 135 | 0,7 | 28,9 |
| Sociétés d'assurances et fonds de pension | 186 | 305 | 251 | 65 | 35,2 | - 54 | -17,6 | 0,4 |
| Sociétés non financières | 15 566 | 18 502 | 18 797 | 3 231 | 20,8 | 295 | 1,6 | 26,2 |
| Ménages & ISBLM | 26 928 | 28 988 | 28 975 | 2 047 | 7,6 | - 13 | 0,0 | 40,4 |
| Crédits à la consommation | 1 417 | 1 524 | 1 428 | 11 | 0,8 | - 96 | -6,3 | 2,0 |
| Crédits immobiliers | 22 645 | 23 777 | 24 199 | 1 553 | 6,9 | 422 | 1,8 | 33,8 |
| Autres crédits | 2 866 | 3 687 | 3 348 | 483 | 16,9 | - 339 | -9,2 | 4,7 |
| TOTAL | 69 173 | 71 389 | 71 689 | 2 517 | 3,6 | 301 | 0,4 | 100 |

Source : BCL

Encadré 3.1 :

L'ENQUÊTE TRIMESTRIELLE SUR LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT BANCAIRE

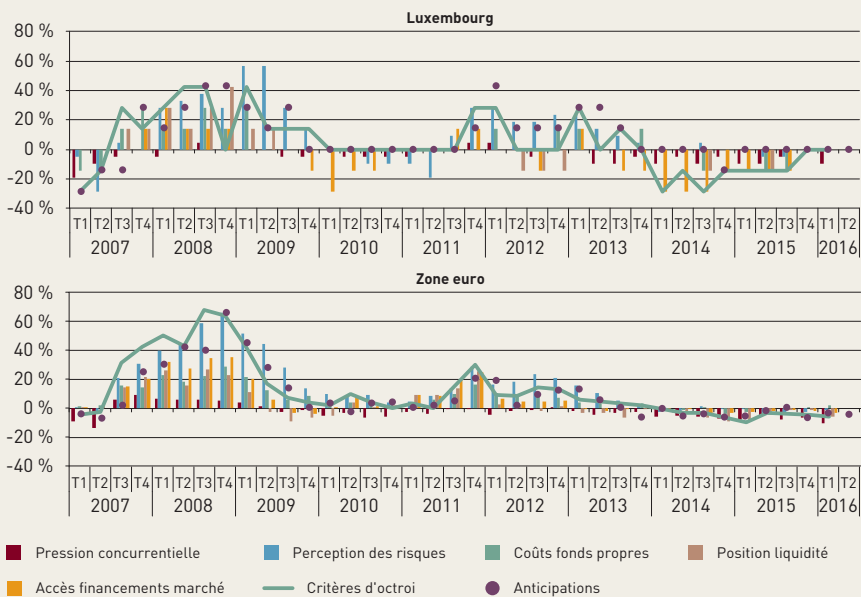
L'enquête auprès des banques sur la distribution du crédit (*Bank Lending Survey*) est conduite au Luxembourg par la BCL avec une fréquence trimestrielle depuis janvier 2003. Il s'agit d'un questionnaire² de nature qualitative élaboré par l'Euro-système et adressé aux responsables de crédit de 141 banques dans l'ensemble des pays de la zone euro³. Cette enquête vise à recueillir des informations harmonisées portant sur l'évolution des critères d'octroi⁴ et des conditions d'attribution de crédits. D'autres questions portent sur la perception des banques concernant l'évolution de la demande de crédits et les facteurs responsables de ces variations. L'enquête a pour objectif de suivre les évolutions intervenues au cours des trois derniers mois et celles prévues lors des trois prochains mois. Les réponses fournies par les banques sont généralement agrégées sous la forme de « pourcentages nets » qui représentent la différence entre le pourcentage des réponses évoquant une évolution dans un sens donné et le pourcentage des réponses indiquant une évolution dans le sens contraire. Il faut

- 1 La version anglaise du questionnaire est disponible sur le site internet de la BCE à l'adresse : https://www.ecb.europa.eu/stats/pdf/bls_questionnaire.pdf.
- 2 Pour plus d'informations sur les résultats de l'enquête pour la zone euro dans son ensemble voir la publication de la BCE : « The euro area bank lending survey, April 2016 ».
- 3 Les critères d'octroi des crédits sont les directives ou les critères internes selon lesquels une banque octroie les crédits. Ils sont fixés préalablement à la négociation relative aux conditions du crédit et à la décision d'octroi ou de refus. Les conditions d'octroi concernent les conditions du crédit réellement approuvées ainsi que déterminées par le contrat de prêt conclu entre la banque et l'emprunteur.



Graphique 3.7

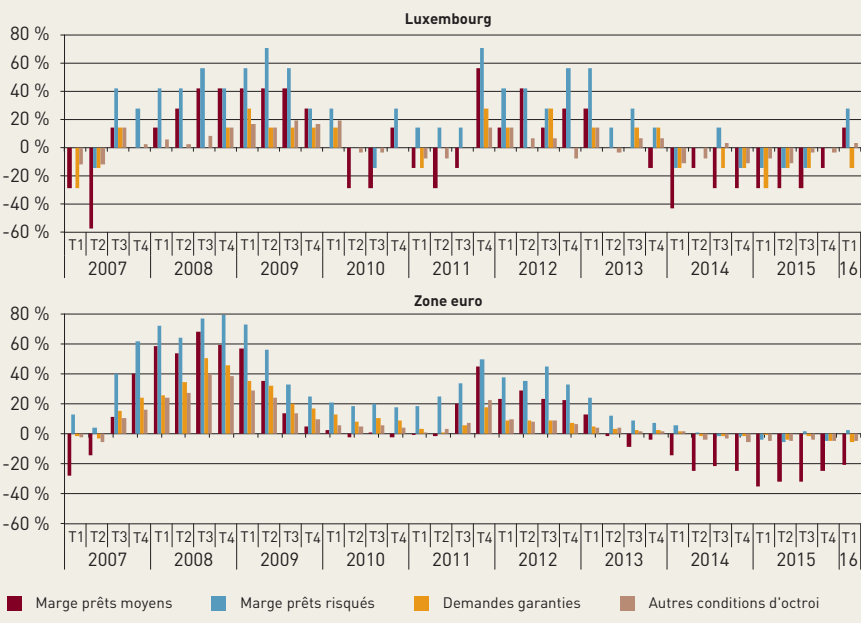
Evolution des critères d'octroi des crédits accordés aux entreprises et sélection de facteurs ayant contribué à cette évolution (en pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE

Graphique 3.8

Evolution des conditions d'octroi des crédits accordés aux entreprises (en pourcentages nets)



Sources : BCL, BCE

noter que les résultats ne font pas l'objet d'une pondération en fonction de la taille des banques et doivent donc être interprétés avec précaution.

Dans le cadre de l'édition d'avril 2016 de cette enquête, les questions qui ont trait aux « trois derniers mois » concernent le 1^{er} trimestre 2016, tandis que celles qui font référence aux « trois prochains mois » portent sur le 2^e trimestre 2016.

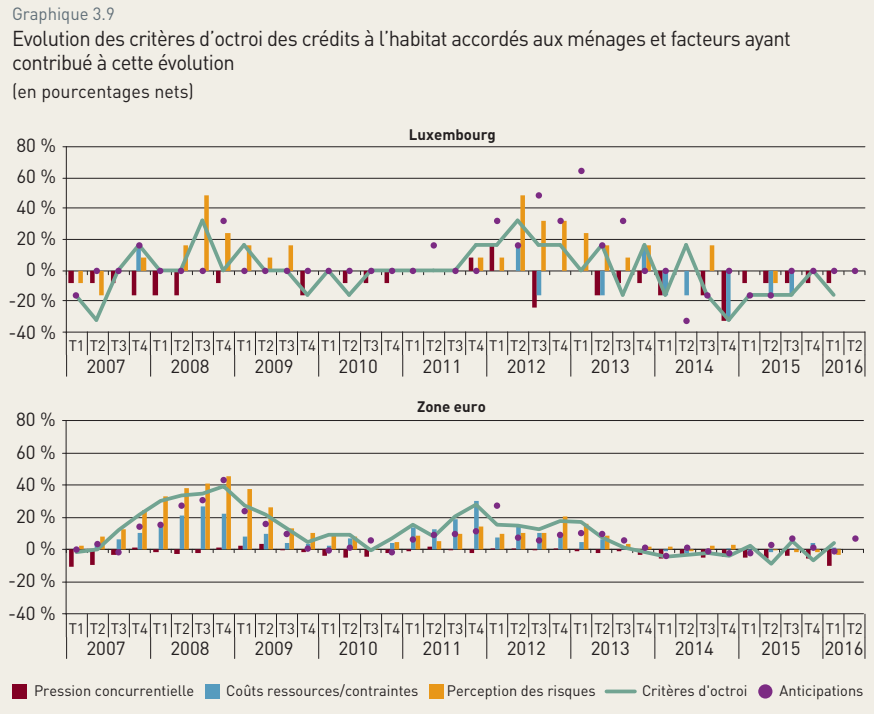
Au 1^{er} trimestre 2016, les banques de l'échantillon luxembourgeois ont indiqué que les critères de décision concernant l'attribution de crédits aux entreprises sont restés inchangés, aussi bien pour les PME que pour les grandes entreprises (voir Graphique 3.7). Seule la pression concurrentielle de la part d'autres institutions financières a eu un léger effet d'assouplissement sur les critères d'octroi. Au niveau de la zone euro dans son ensemble, les banques ont déclaré avoir légèrement assoupli leurs critères d'octroi pour les crédits aux entreprises. La pression concurrentielle a été citée comme le facteur principal contribuant à cet assouplissement.

Alors que les banques au Luxembourg ont globalement déclaré ne pas anticiper de changement en termes de critères d'octroi au cours du 2^{ème} trimestre 2016, pour la zone euro dans

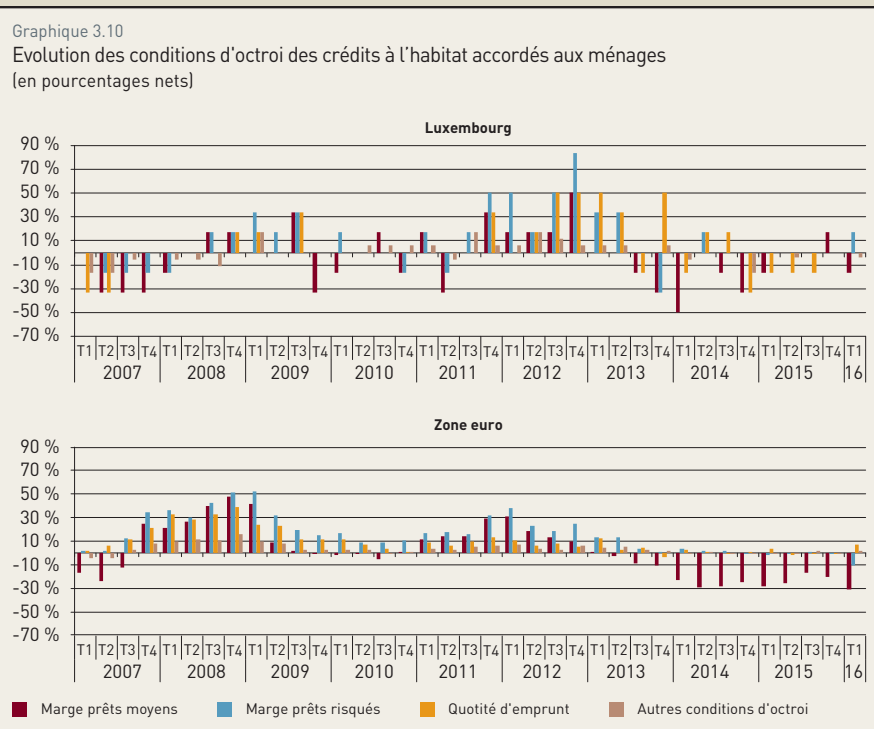
son ensemble les banques ont indiqué s'attendre à une poursuite de l'amélioration de ces critères d'octroi.

Concernant les conditions d'octroi des crédits aux entreprises, les banques au Luxembourg ont fait état d'une augmentation de leurs marges sur les prêts de risque moyen et, dans une moindre mesure, sur les prêts plus risqués, tandis qu'elles ont indiqué un assouplissement en termes de demandes de garanties (voir Graphique 3.8). Au niveau de la zone euro, les banques ont également indiqué un assouplissement de leurs demandes de garanties et une légère augmentation de leurs marges sur les prêts plus risqués. Elles ont toutefois noté une baisse de leurs marges sur les prêts de risque moyen.

Concernant les crédits à l'habitat accordés aux ménages, les banques au Luxembourg ont indiqué un léger assouplissement de leurs critères d'octroi, les pourcentages nets s'établissant à -17% au 1^{er} trimestre 2016 (voir Graphique 3.9). Cette évolution a été attribuée à une concurrence bancaire plus importante. Dans la zone euro en revanche, les banques ont déclaré avoir légèrement resserré leurs critères d'octroi. Ce resserrement a été déterminé par une



Sources : BCL, BCE



Sources : BCL, BCE



augmentation des coûts des ressources et des contraintes de bilan, la pression concurrentielle ayant exercé un effet inverse.

Tandis que les banques au Luxembourg ont déclaré ne pas anticiper de changement en termes de critères d'octroi au cours du 2^e trimestre 2016, dans la zone euro dans son ensemble les banques ont indiqué s'attendre à un resserrement des critères d'octroi.

Au niveau des conditions d'octroi, les banques au Luxembourg ont fait état d'une légère réduction des marges sur les prêts de risque moyen ainsi que des frais autres que les intérêts, tandis qu'elles ont légèrement augmenté leurs marges sur les prêts plus risqués. Les banques de la zone euro ont également noté une réduction de leurs marges sur les prêts de risque moyen mais aussi sur les prêts plus risqués (voir Graphique 3.10). Elles ont cependant indiqué avoir diminué leur ratio prêt-valeur (quotité d'emprunt).

En conclusion, les résultats de la dernière enquête ne révèlent pas de risques importants en matière de resserrement de crédit bancaire de la part des banques au cours des deux premiers trimestres 2016. Au Luxembourg, les résultats indiquent une stabilité des critères d'octroi pour les crédits aux entreprises et un léger assouplissement des prêts à l'habitat accordés aux ménages. Au niveau de la zone euro dans son ensemble, les résultats vont dans le sens d'un assouplissement continu des critères d'octroi des prêts aux entreprises. Seuls les critères d'octroi pour les crédits à l'habitat ont été durcis au 1^{er} trimestre.

Les crédits accordés aux autres pays de la zone euro

Les crédits accordés aux autres pays de la zone euro se sont inscrits en hausse en comparaison annuelle comme illustré dans le tableau 3.4 ci-dessous. Ce développement a été essentiellement causé par une augmentation du volume des crédits aux SNF et aux sociétés d'assurance et fonds de pension.

Contrairement à ce qui a été observé précédemment en matière d'attribution de crédits à la clientèle luxembourgeoise, le financement bancaire aux entreprises non financières est prépondérant. La part relative de ces dernières représente plus de la moitié de l'encours total des crédits alloués aux résidents d'autres pays de la zone euro. En effet, les crédits accordés à cette catégorie de clientèle ont affiché une augmentation de 3,59 milliards d'euros en comparaison annuelle qui a porté l'encours à 39,4 milliards d'euros.

Les crédits aux AIF ont enregistré quant à eux une légère hausse de 0,42 milliards d'euros en termes bruts pour atteindre un encours de 15,4 milliards d'euros.

Enfin, la hausse des crédits aux ménages et aux institutions sans but lucratif au service des ménages et ISBLM non résidents a été relativement faible au cours de l'année 2015 (+ 3,3%), avec des crédits immobiliers qui sont demeurés stables et des crédits à la consommation qui ont fortement progressé sur la période observée, les autres crédits ayant progressé de 2,6%.